

F11

MADAME JAN DE SPOT

RUE DU MONASTÈRE 2
1000 BRUXELLES
TÉL. 640 17 37

le 24 juin 1998

Chers parents,

Je réponde à la longue épître
d'Inès puisque vos courtoisies
m'associer à ses difficultés.

Tout d'abord Inès se la faisait
remarquer que ce n'est pas Ghislaine
qui a pris la décision de faire
incinérer Guy. De tout temps elle
a entendu dire qu'il le voulait
et c'est alors comme il restait 2
places libres dans le cimetière à
Ternooie que Ghislaine a réservé la
place. Son frère devait réserver
que Ghisl. avait fait la réservation.
Le père n'a pas pu y aller
20 ans avant elle.

Ensuite Françoise ne doit pas
mieux que moi que cette branche
là des Schepers n'avait pas de
fortune contrairement à la branche
des Notaires. En plus l'héritage
des tantes, des oncles Paul, Lucien et
Carlos a peu commencé à servir

par ceux, une ^{II} des 2 unités allant
enq haïlaka et l'autre ceux enfants
d'Albert et comme mes étiq 5
Reste donc que ta père à hérité
et $\frac{1}{10}$ Et quand il n'y a pas grand
chose!... $\frac{1}{10}$ de pas grand chose
fais le calcul. Et je ne raconte pas
n'imprétable que. Les tantes vivaient à 3
père s'en soit: Tante Jenny faisait
les comptes, tante Guyane faisait
la cuisine et tante Gabrielle un petit
boulot dans un hôpital.

Ta grand-mère qui passait pour
très riche n'a pas laissé grand chose
peut-être ton grand-père n'a-t-il
pas très bien géré sa fortune mais
on ne peut pas lui en vouloir car que
sa fortune comme on le peut.
Tu la places p. ex. en ton père de
famille en obligations et après
vingt ans 30.000.000 f. font toujours
30.000.000 f.

Tu vois donc que la loi
disant ruine de tes parents n'est
qu'une illusion.
Je comprends fort bien que la
lecture des testament te te fasse
pas plaisir mais qui sème le vent